



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 3 avril 2018, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Présentation des états financiers par Stéphane Laliberté, comptable

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2018-63 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 13.

Sont présents : Christian Richard, maire
Guy Lafleur, conseiller
Christiane Nadeau, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Serge Genest, conseiller
Émile Brassard, conseiller
Guillaume Dusablon, conseiller

7 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 avril 2018

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Dépôt et adoption des états financiers pour l'année 2017
- 3.2 Désignation d'un responsable pour la Fête Nationale 2018
- 3.3 Octroi d'un contrat concernant une offre de service d'une étude préliminaire
- 3.4 Inscription au souper des Femmes entrepreneures de Lotbinière
- 3.5 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation
- 3.6 Renouvellement d'entente de gestion : Programme de supplément de loyer
- 3.7 Autorisation d'affichage dans le cadre d'un spécial sur la semaine de municipalités
- 3.8 Renouvellement des assurances collectives
- 3.9 Octroi de contrat concernant le déneigement des chemins d'hiver
- 3.10 Dépôt et adoption du rapport d'activité annuel 2016 pour le service incendie
- 3.11 Avis de motion et adoption du projet de règlement révisé concernant la prévention des incendies
- 3.12 Modification du greffe et du chef-lieu de la cour municipale commune

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Remboursement du fonds de roulement





5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2018
- 5.2 Demande de permis de construction pour la rénovation d'un bâtiment patrimonial, lot 3 387 927 du Cadastre du Québec (3746, chemin Bois-Clair)
- 5.3 Recommandation de la Municipalité relativement à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 387 725 du cadastre du Québec, situé en zone agricole
- 5.4 Recommandation de la Municipalité relativement à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une opération cadastrale impliquant les lots 3 387 999 et 3 388 511 du cadastre du Québec

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 avril 2018

2018-64 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et adoption des états financiers pour l'année 2017

2018-65 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017

Suite à la présentation du rapport comptable par M. Stéphane Laliberté de la firme Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.;

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception des états financiers et de la lettre les accompagnants tels que déposés;

QUE pour donner suite au rendement satisfaisant de la firme comptable, le conseil municipal renouvelle leur mandat pour 2018;

QUE les documents soient disponibles pour consultation au bureau municipal.

3.2 Désignation d'un responsable pour la Fête Nationale 2018

2018-66 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE POUR LA FÊTE NATIONALE 2018

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser un évènement dans le cadre de la Fête Nationale 2018;

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande d'aide financière aux célébrations locales, un représentant de la Municipalité doit être nommé;





pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal nomme Mme Claudia Daigle représentante de la Municipalité aux fins de la demande d'aide financière.

3.3 Octroi d'un contrat concernant une offre de service d'une étude préliminaire

2018-67 OCTROI D'UN CONTRAT CONCERNANT UNE OFFRE DE SERVICE D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire une étude préliminaire afin d'évaluer les travaux à effectuer concernant l'immeuble situé au 3868-3870, chemin de Tilly;

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE l'offre de services déposée par FM Construction Entrepreneur Général Inc. au montant de 1 325 \$ plus les taxes applicables, soit acceptée.

3.4 Inscription au souper des Femmes entrepreneures de Lotbinière

2018-68 INSCRIPTION AU SOUPER DES FEMMES ENTREPRENEURES DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité autorise l'inscription de Mme Christiane Nadeau à ce souper, moyennant les frais d'inscription de 43 \$.

3.5 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation

2018-69 ADOPTION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU QUE l'office municipal d'habitation a procédé à l'élaboration de son budget, lequel a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le budget 2018 de l'office municipal d'habitation, le tout tel que présenté.

3.6 Renouvellement d'entente de gestion : Programme de supplément de loyer

2018-70 RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE GESTION : PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER

ATTENDU QUE l'entente de supplément au loyer intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité et l'Office municipal d'habitation vient à échéance le 31 mars 2018 et qu'il est possible de la renouveler;

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité confirme qu'elle souhaite renouveler l'entente de supplément au loyer numéro 6847, pour le programme Accès Logis, volet 2 pour une période supplémentaire, soit du 1^{er} avril 2018 au 30 mars 2022, à condition qu'un représentant nommé par la municipalité siège au conseil d'administration de l'organisme qui administre la gestion courante de la maison des aînés;





QUE la Municipalité nomme M. Guy Lafleur à titre de représentant municipal.

3.7 Autorisation d'affichage dans le cadre d'un spécial sur la semaine de municipalités

2018-71 AUTORISATION D'AFFICHAGE DANS LE CADRE D'UN SPÉCIAL SUR LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite profiter de l'offre d'affichage dans le cadre de la semaine des municipalités en prenant une affiche d'une demi-page;

ATTENDU QUE le prix pour une demi-page est de 555 \$ plus les taxes applicables, mais que la Municipalité ne souhaite pas investir une somme supérieure à 295 \$;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité procède à l'affichage pour une somme de 295 \$ plus les taxes applicables, la différence devant être payée par des annonceurs sollicités par le journal.

La directrice générale atteste la disponibilité des fonds.

3.8 Renouvellement des assurances collectives

2018-72 RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE la Municipalité partage avec ses employés une couverture d'assurances collectives;

ATTENDU QUE l'entente conclue avec la Great West se termine le 1^{er} mai 2018;

ATTENDU QUE le courtier de la Municipalité affecté à ce dossier, Trifolium avantages sociaux, recommande le renouvellement auprès de l'assureur Great West;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à la majorité, M. Serge Genest, conseiller, ne vote pas en raison d'un conflit d'intérêts.

QUE la directrice générale ou son adjointe soit autorisée à signer l'entente avec Great West, telle que présentée en avril 2018 par Trifolium.

3.9 Octroi de contrat concernant le déneigement des chemins d'hiver

2018-73 OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal, pour donner suite à l'ouverture des soumissions, octroi le contrat de déneigement des chemins d'hiver au plus bas soumissionnaire, soit Excavation St-Antoine 1985 Inc. au taux de 125 \$ de l'heure plus les taxes applicables.





3.10 Dépôt et adoption du rapport d'activité annuel 2017 pour le service incendie

2018-74 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2017 POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport d'activité annuel 2017 pour le Service incendie et s'en déclare satisfaite.

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception dudit rapport et approuve celui-ci.

3.11 Avis de motion et adoption du projet de règlement révisé concernant la prévention des incendies

2018-75 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par M. Serge Genest, conseiller, que le conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly adoptera le Règlement révisé concernant la prévention des incendies 2018-641 venant remplacer le Règlement 2009-537.

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé aux conseillers;

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité adopte le projet de Règlement 2018-641 « Règlement révisé concernant la prévention des incendies ».

3.12 Modification du greffe et du chef-lieu de la cour municipale commune

2018-76 MODIFICATION DU GREFFE ET DU CHEF-LIEU DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a établi une cour municipale commune pour desservir son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière désire modifier les adresses du chef-lieu et du greffe de la cour municipale;

ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, chapitre C-72.01, prévoit que, lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de chacune des municipalités faisant partie de l'entente d'établissement de la cour approuvée par le ministre de la Justice;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière actuellement sise au 372, rue St-Joseph, bureau 4, Laurier-Station (Québec) G0S 1N0;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière peut siéger pour le 121-A, rue Saint-André, Laurier-Station (Québec) G0S 1N0, à compter du 1^{er} septembre 2018;





QUE soit transmis la présente résolution à Madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2018-77 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 8 823 à 8 878 inclusivement, pour un montant total de 93 356,70 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 17 719,52 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 32 003,81 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

4.2 Remboursement du fonds de roulement

2018-78 REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé, en 2013, l'achat d'un camion pour le service de premier répondant et l'achat d'un véhicule pour le service des travaux publics à même le Fonds de roulement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé le remboursement au Fonds de roulement sur une période de cinq ans;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal procède à un remboursement de 3 600,73 \$ au fonds de roulement pour l'année 2018.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

5. URBANSIME

5.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2018

2018-79 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 MARS 2018

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2018.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 Demande de permis de construction pour la rénovation d'un bâtiment patrimonial, lot 3 387 927 du Cadastre du Québec (3746, chemin Bois-Clair)

2018-80 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL, LOT 3 387 927 DU CADASTRE DU QUÉBEC (3746 CHEMIN BOIS-CLAIR)





Une demande de permis de construction pour la rénovation de la toiture du bâtiment, incluant un changement de matériaux, a été déposée à la Municipalité

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone AAa 34 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le bâtiment est cité en tant que bâtiment de valeur patrimoniale supérieure localisé à l'extérieur des arrondissements patrimoniaux;

ATTENDU QUE la demande vise à remplacer la toiture actuelle dégradée en bardeau de cèdre du bâtiment pour de la tôle canadienne;

ATTENDU QUE le Règlement 98-383-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et son article 10 déclare l'objectif suivant relativement aux matériaux de la toiture dans le cadre d'une rénovation de construction :

« Favoriser l'utilisation de revêtements uniformes »

Et qu'il énonce les critères suivants :

« Le revêtement du toit doit être du même type sur chacun des versants du toit et sur tout autre élément de toit tels les joues et toit des lucarnes, les auvents, édicules, tourelles, etc., sauf dans les cas où il y a déjà un matériau ancien. »

« Les constructions à toit mansardé font également exception car les deux sections (terrasson et brisis) du toit de ce type de construction peuvent être revêtues de matériaux différents. »

ATTENDU QUE les lucarnes présentes sur le bâtiment sont déjà en tôle canadienne;

ATTENDU QUE la tôle canadienne est autorisée en zone AAa;

ATTENDU QUE la demande vise à remplacer seulement le versant correspondant à la façade avant de la résidence;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction pour la rénovation d'un bâtiment patrimonial de valeur supérieure situé sur lot **3 387 927** du Cadastre du Québec à la condition que les travaux soient effectués sur les deux versants du bâtiment et s'harmonise avec la tôle canadienne déjà présente;

pour ces motifs,

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal d'accepte la demande de permis de construction pour la rénovation d'un bâtiment patrimonial de valeur supérieure situé sur lot **3 387 927** du Cadastre du Québec à la condition que les travaux soient effectués sur les deux versants du bâtiment et s'harmonise avec la tôle canadienne déjà présente.





5.3 Recommandation de la municipalité relativement à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 387 725 du cadastre du Québec, situé en zone agricole

2018-81 RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DU LOT 3 387 725 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ EN ZONE AGRICOLE

Une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation du lot 3 387 725 du cadastre du Québec, situé en zone agricole a été transmise à la Municipalité par le mandataire du propriétaire, M. Raynald Genest

- ATTENDU QUE le Conseil municipal doit maintenant formuler une recommandation à ce sujet à la CPTAQ;
- ATTENDU QUE M. Genest est également propriétaire des lots 3 387 737 et 3 387 738 du Cadastre du Québec;
- ATTENDU QUE les lots 3 387 737 et 3 387 738 du Cadastre du Québec sont contigus;
- ATTENDU QUE les lots 3 387 738 et 3 387 725 du Cadastre du Québec sont contigus;
- ATTENDU QUE la demande d'autorisation ne vise pas à une utilisation à une fin autre que l'agriculture;
- ATTENDU QUE le secteur est très majoritairement constitué de forêts avec une activité acéricole ponctuelle;
- ATTENDU QUE la demande ne viendra aucunement affecter l'homogénéité du secteur et n'aura aucun impact sur les activités agricoles en présence;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la L.P.T.A.A., l'avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de cette même loi;
- ATTENDU QUE le but visé par la demande est conforme au règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'autoriser cette demande d'aliénation du lot 3 387 725 du cadastre du Québec.

5.4 Recommandation de la municipalité relativement à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une opération cadastrale impliquant les lots 3 387 999 et 3 388 511 du cadastre du Québec

2018-82 RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UNE OPÉRATION CADASTRALE IMPLIQUANT LES LOTS 3 387 999 ET 3 388 511 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une opération cadastrale impliquant les lots 3 387 999 et 3 388 511 du cadastre du Québec a été transmise à la Municipalité par la Ferme Garino inc,





- ATTENDU QUE le conseil municipal doit maintenant formuler une recommandation à ce sujet à la CPTAQ;
- ATTENDU QUE la présente demande vise à aliéner une superficie de 122,1 m² du lot 3 387 999 en faveur du lot 3 388 511 du Cadastre du Québec;
- ATTENDU QUE la présente demande vise à permettre l'intégration d'un puit dans le lot contenant la résidence qu'il dessert;
- ATTENDU QUE la surface visée par le projet est inutilisable à des fins agricoles;
- ATTENDU QUE la présente demande ne viendra aucunement affecter l'homogénéité du secteur et n'aura aucun impact sur les activités agricoles en présence;
- ATTENDU QUE la présente demande permettrait de régulariser la situation dérogatoire d'un garage vis-à-vis de la réglementation municipale;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la L.P.T.A.A., l'avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de cette même loi;
- ATTENDU QUE le but visé par la demande est conforme au règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'autoriser cette opération cadastrale impliquant les lots 3 387 999 et 3 388 511 du cadastre du Québec.

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

2018-83 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 soit adopté séance tenante.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-84 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 41.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale



<u>COMPTES DÉJÀ PAYÉS</u>		
Corporation des Aînés - rés.: 2017-26 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour mars 2018	306.60 \$	8823
La Brasserie Labatt Ltée - commande de bières (centre communautaire)	362.92 \$	8824
Molson Coors Canada - commande de bières (centre communautaire)	347.40 \$	8825
Les Rendez-vous sur le Parvis - rés.: 2018 - 51 - demande d'appui concernant l'évènement « Les Rendez-vous sur le Parvis »	2 000.00 \$	8826
Alexandre, Élodie - honoraires/activité Hiver 2018 - cours de piano, chant (3e versement)	900.00 \$	8827
Ministre des Finances - permis d'exploitant de salle (centre communautaire)	61.75 \$	8828
Desjardins Sécurité financière - REER (février 2018)	1 515.46 \$	8829
IA - Groupe financier - RVER (février 2018)	14.93 \$	8830
Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) - cotisation syndicale (février 2018)	289.11 \$	8831
CNESST - avis de cotisation	371.91 \$	8832
La Great-West, cie d'assurance-vie - assurance collective (avril 2018) + ajustement	83.26 \$	8833
<u>PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES</u>		
		PR
Hydro-Québec - édifice du 955 rue de l'Église	1 804.15 \$	1973
Hydro-Québec - bibliothèque	1 541.04 \$	1974
Hydro-Québec - poste de pompage	29.76 \$	1975
Hydro-Québec - tennis	29.76 \$	1976
Hydro-Québec - caserne	2 671.91 \$	1977
Hydro-Québec - quai	97.24 \$	1978
Hydro-Québec - calvaire	29.76 \$	1979
Hydro-Québec - mairie et bureau de poste	461.10 \$	1980
Hydro-Québec - dégrilleur	444.24 \$	1981
Hydro-Québec - puits/pompes	450.31 \$	1982
Hydro-Québec - puits	592.22 \$	1983
Vidéotron - local des fermières (édifice du 955 de l'Église)	32.66 \$	1984
Visa - Banque Laurentienne - frais de banque	6.00 \$	1985
Hydro-Québec - pont	63.46 \$	1986
Hydro-Québec - réservoir	2 091.30 \$	1987
Hydro-Québec - pompe/égouts	89.31 \$	1988
Hydro-Québec - garage	1 430.73 \$	1989
Hydro Québec - éclairage public	829.49 \$	1990
Hydro-Québec - station des Jardins	92.15 \$	1991
Hydro Québec - enseigne	19.99 \$	1992
Hydro-Québec - station de pompage	422.91 \$	1993
Telus - bibliothèque, mairie et internet	944.70 \$	1994
Vidéotron - local sportif (centre communautaire)	120.64 \$	1995
Visa Desjardins:		
<i>Trait d'union, timbres, frais de postes, essence pour voirie, registre foncier, achat/sculptures sur neige</i>	1 142.97 \$	1996
Bell Mobilité - cellulaires	241.25 \$	1997
Hydro Québec - centre communautaire	2 040.47 \$	1998
<u>COMPTES POUR MARS 2018</u>		
Aquatech - honoraires (ressource temporaire pour la réalisation de l'échantillonnage règlementaire (RQEP) du réseau de distribution d'eau potable ainsi que l'opération des installations d'eau potable et des eaux usées	2 308.59 \$	8834

Aréo-Feu:*Effectuer inspection, réparation suite au test (service incendie) - 832.42 \$**Gants (service incendie) - 275.94 \$*

1 108.36 \$ 8835

Bernier, Gilles:*Rés.: 2018-10 - entretien ménager mairie, bibliothèque et édifice du 955 de l'Église (mars 2018)*

1 034.78 \$ 8836

Excavation St-Antoine 1985 inc.:*Rés.: 2016-108 - contrat de déneigement pour les chemins (avril 2018) - 21 316.37 \$**Travaux (garage) et préparation des blocs de neige (sculptures sur neige) - 646.74 \$**Abrasifs - 781.83 \$*

22 744.94 \$ 8837

Canon Canada inc. - location photocopieur + frais de copie

425.57 \$ 8838

Carrière Union - sel à déglçage (abrasif)

966.16 \$ 8839

CIMA:*Rés. 2015-97 - honoraires professionnels (mandat concernant l'accompagnement technique année 2015 - infrastructures d'eau)*

810.07 \$ 8840

Construction Desmas - déneigement patinoire hiver 2017-2018

783.84 \$ 8841

Daigle, Claudia - frais de déplacement + remboursement facture

327.00 \$ 8842

Déneigement Dominique Bergeron:*Rés.: 2016-165 - Déneigement du chemin d'accès à la réserve d'eau (2e versement) - 517.39 \$ \$**Rés.: 2016-165 - Déneigement du chemin d'accès aux puits municipaux (2e versement) - 1 322.22 \$**Rés.: 2016 165- Déneigement du chemin d'accès au garage municipal (2e versement) - 505.89 \$*

2 345.50 \$ 8843

Document Express - papier et enveloppes

664.56 \$ 8844

Échelles C.R. Thibault inc. - inspection et réparation d'échelles (service incendie)

241.45 \$ 8845

Groupe Environnex - analyse de l'eau

255.47 \$ 8846

Les Excavations Marc Rousseau inc.:*Rés.: 2017-212 - déneigement de la route de la Pointe-Aubin (2e versement)*

2 874.37 \$ 8847

Ferme des Jumeaux Lamontagne:*Rés.: 2014-263 - déneigement des rues et stationnements (avril 2018)*

7 864.29 \$ 8848

Financière Banque Nationale inc. - remboursement intérêts

6 063.35 \$ 8849

Fondation Philippe Boucher - rés.: 2018-48 - inscription au cocktail d'îtoir de la fondation

125.00 \$ 8850

Genest, Danièle - frais de déplacement (janvier-février et mars 2018)

77.70 \$ 8851

Philippe Gosselin - huile à chauffage (mairie)

968.11 \$ 8852

Info Page - téléavertisseurs (service incendie)

279.67 \$ 8853

Laboratoires St-Antoine - savon à mains

14.49 \$ 8854

Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet (mars 2018)

120.00 \$ 8855

Laliberté, Gaétan - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 15 mars 2018)

35.00 \$ 8856

Laroche, Diane - rés.: 2017-26 - participation au supplément de loyer «Maison des Aînés» (mars)

18.27 \$ 8857

BuroPlus - étiquettes laser, gomme à effacer, ruban PT, chemises, pince, planche, perforateur, papier à mains, pince, livre à message

181.37 \$ 8858

Logiciels Sport-Plus inc. - service ct-paiement (janvier et février 2018)

124.87 \$ 8859

Martin & Levesque - pantalons, ceinture, chemise

242.93 \$ 8860

Melior Media - avis public

443.80 \$ 8861

MRC de Lotbinière:*Quote-part (évaluation foncière) - 5 462.89 \$**Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 614.48 \$**Quote-part (sécurité-incendie) - 1 734 \$**Quote-part (gestion des boues de fosses septiques) - 8 662.50 \$*

20 473.87 \$ 8862

Petite caisse - frais de poste et autres

200.00 \$ 8863

Nadeau, Johanne :*Rés.: 2017-104 - contrat d'entretien ménager (mars 2018)*

300.00 \$ 8864

Pineault, Martin - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 15 mars 2018)

35.00 \$ 8865

Les Produits Municipaux (Corix) - grille, bouchons (entretien système)

288.16 \$ 8866

